

HENDI Cartouches CO₂Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale

HENDI Cartouches CO₂

Identification de la substance

Carbon dioxide

Numéro d'enregistrement (REACH)

REACH : inscrit à l'annexe IV/V du règlement (CE) n° 1907/2006, exempté d'enregistrement.
Directive 2008/84/CE, page 28 "E290 Dioxyde de carbone".

Numéro CE

204-696-9

Numéro CAS

124-38-9

Nom(s) alternatif(s)

Cartouches de dioxyde de carbone, cartouches de CO₂ de 7,8 g maximum

Numéro d'article

588406 Soda chargers 10pcs box

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Eau gazeuse / bière / cocktails / boissons et autres applications de carbonatation alimentaire. Les cartouches de dioxyde de carbone sont uniquement destinées à la préparation de boissons gazeuses dans des appareils compatibles. Utiliser les cartouches conformément aux instructions du distributeur.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui recommandé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéHendi BV
Innovatielaan 6
6745 XW De Klomp
Pays-BasTéléphone: +31 (0)317 681040
e-mail: info@hendi.eu
Site web: www.hendi.eu**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Service d'information d'urgence

+31 (0)317 681040
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
France	ORFILA (INRS) (24/7)	+ 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

La classification CLP n'est pas applicable aux additifs alimentaires (article 1.5 e) du règlement CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

L'étiquetage CLP n'est pas applicable aux additifs alimentaires (article 1.5 e) du règlement CLP).

2.3 Autres dangers

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026



Récipient sous pression.

Les cartouches ne peuvent être vendues aux personnes de moins de 18 ans. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Ne pas percer, ni brûler les cartouches, même après utilisation. Ne pas exposer à la lumière directe du soleil. Les cartouches (cartridges) sont sous pression, ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (122°F). Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais et au sec. Les cartouches répondent à la norme EN 16509. Contenu : 10,4 ml (max. 7,8 g) de dioxyde de carbone pur (CO₂) (E290). Élimination et traitement des déchets : Contactez votre entreprise locale de gestion des déchets. Tenir à l'écart du corps et de la tête pendant la décharge et le remplacement. Ne pas remplir de nouveau les cartouches. Ne jetez jamais les cartouches pleins. Ne jetez les emballages qu'après avoir utilisé le dernier cartouches. Suffoquant à des concentrations élevées. Le contact avec le liquide peut provoquer des brûlures par le froid/des engelures.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom de la substance	Carbon dioxide
Identificateurs	
No CAS	124-38-9
No CE	204-696-9
Pureté	99 %
Formule moléculaire	CO ₂
Masse molaire	44,01 g/mol

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Notes générales**

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

Après contact cutané

Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE. En cas de congélation qui provoque des formations de cloques sur la peau ou de gelures profondes – consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Les personnes susceptibles d'être exposées au dioxyde de carbone ne doivent pas porter de lentilles de contact.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pour des conseils spécialisés, les médecins doivent contacter le Centre Antipoisons.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Eau; L'eau pulvérisée; Mousse; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO₂);
Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Contact avec le produit peut causer des brûlures et/ou des engelures. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Composés oxygénés. Composés d'hydrogène. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les cartouches quand ils sont exposés à une chaleur extrême, pour prévenir l'augmentation de la pression et l'explosion. Les chargeurs fermés peuvent exploser en raison de l'accumulation de pression lorsqu'ils sont exposés à une chaleur extrême.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Appareil respiratoire autonome (EN 137). Vêtement de protection standard pour les pompiers.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Suivre les procédures d'urgence, y compris la nécessité d'évacuer la zone à risque ou de consulter un expert. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- indications/informations spécifiques

Ne pas perforer la cartouche. Protéger les cartouches contre toute utilisation inappropriée. Protéger des températures extrêmes. Ne tentez pas de recharger la cartouche. Ne jetez jamais les cartouches pleins. Ne jamais forcer l'ouverture. Garder loin des enfants et des mineurs. Si la cartouche est percée, du gaz s'échappera et la cartouche gèlera ; évitez tout contact direct avec la cartouche pour prévenir les brûlures par le froid.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- risques d'inflammabilité

Protéger du rayonnement solaire.

- substances ou mélanges incompatibles

Tenir à l'écart des alcalis, substances oxydantes, acides.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle.

Considération des autres conseils

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage**- température de stockage**

Température maximale de production:
50 °C

- compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition**

Il n'existe pas de données disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)**Protection des yeux/du visage**

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Portez des lunettes de sécurité en cas de risque de contact avec les yeux. (EN ISO 16321).

Tenir à l'écart du corps et de la tête pendant la décharge et le remplacement.

Protection de la peau

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Utiliser des gants en cas de risque de contact cutané. Pendant le déchargement ou changement du cartouche, faites attention d'avoir les mains bien sèches afin d'éviter que les doigts se gèlent contre la cartouche pendant le remplissage.

- protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0

Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

- type de matière

Caoutchouc nitrile

- épaisseur de la matière

 Utiliser des gants avec un minimum épaisseur de la matière: $\geq 0,38$ mm.

- délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

Utiliser des gants avec un minimum délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >480 minutes (perméation: niveau 6).

- mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Protection respiratoire

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140). Type: ABEK-P2 (filtres combinés contre les gaz, les vapeurs et les particules, code couleur: marron/gris/jaune/vert/blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	gazeux (comprimé)
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	-56,6 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-78,5 °C
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	LIE: LSE: non déterminé
Point d'éclair	ne s'applique pas
Température d'auto-inflammabilité	valeur calculée, en référence sur un composant du mélange non pertinent
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
(valeur de) pH	ne s'applique pas (gazeux)
Viscosité cinématique	non pertinent

Solubilité

Solubilité dans l'eau	0,82 g/l à 15 °C
-----------------------	------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non pertinent (inorganique)
---	-----------------------------

HENDI Cartouches CO₂Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

Pression de vapeur	56,88 bar à 20 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	non pertinent (gazeux)

Caractéristiques des particules	non pertinent (gazeux)
---------------------------------	------------------------

9.2 Autres informations

Caractéristiques de pression et de température avec la densité de remplissage 0,75 kg/l: 57 bars à la température de 20 °C; 170 bars à la température de 50 °C; 245 bars à la température de 70 °C; 365 bars à la température de 100 °C; 400 bars à la température de 110 °C

Caractéristiques des cartouches de CO₂:

Longueur totale (env.): 65mm

Diamètre du corps: 18mm

Diamètre du col: 8,7mm

Volume interne (env.): 10,4 ml min.

Masse nette de CO₂ (env.): 7,8 gr

Tare des cartouches (env.): 21 gr

Masse brute des cartouches (env.): 28,8 gr

Pression d'éclatement: >500 bar

Rapport de test TÜV cartouches sur demande. Les cartouches répondent à la norme EN 16509.

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

C'est une substance réactive. Gaz sous pression.

En cas de chauffage:

Danger d'explosion. Gaz sous pression. Danger d'éclatement du conteneur.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Protéger des températures extrêmes. Ne pas perforer la cartouche. Tenir à l'écart de la chaleur, des décharges d'électricité statique et de toute source d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles forts. Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)****Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique). Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée). Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0
Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Ne jetez jamais les cartouches pleins.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN 1013
Code-IMDG	UN 1013
OACI-IT	UN 1013

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	DIOXYDE DE CARBONE
Code-IMDG	DIOXYDE DE CARBONE
OACI-IT	Dioxyde de carbone

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2
Code-IMDG	2.2
OACI-IT	2.2

14.4 Groupe d'emballage

pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Il n'existe pas de données disponibles.

Informations additionnelles pour chacun des règlements types des Nations unies**Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires**

Code de classification	2A
Étiquette(s) de danger	2.2

HENDI Cartouches CO₂

 Numéro de la version: 2.0
 Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026



Dispositions spéciales (DS)	378, 392, 406, 584, 662
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	120 ml
Catégorie de transport (CT)	3
Code de restriction en tunnels (CRT)	C/E
Numéro d'identification du danger	20

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)
Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Pas énuméré.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Pas énuméré.

Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)			
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Registres des rejets et des transferts de polluants (PRTR)			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Seuil de rejets dans l'air (kg/an)
dioxyde de carbone	124-38-9		100 million

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Pas énuméré.

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013

Pas énuméré.

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Pas énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance.

RUBRIQUE 16 — Autres informations
Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Révision complète de la fiche de données de sécurité.

HENDI Cartouches CO₂

 Numéro de la version: 2.0
 Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Révision: 25.08.2026

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
Code-IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LIE	Limite inférieure d'explosivité (LIE)
LSE	Limite supérieure d'explosivité (LSE)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Conseils relatifs à la formation

HENDI Cartouches CO₂

Numéro de la version: 2.0

Révision: 25.08.2026

Remplace la version de: 04.01.2019 (1)

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements. Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition. Traduit depuis un document source en anglais.